GOMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-104

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 29
☐ présents : 25
☐ votants : 29

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Alain BLONDY

OBJET:

Désignation des représentants au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal

Rapporteur: P-L. PUYGRENIER

Vu la délibération n°2020-099 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, créé depuis le 1er octobre 2013,

Considérant que la Communauté de Communes est représentée au Conseil d'Administration de l'OTI par 6 conseillers communautaires ;

Considérant que Monsieur le Président de la Communauté de Communes est membre de droit;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne les élus suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'OTI :
 - Madame Annick HUCHET;
 - Madame Michèle ROY;
 - Monsieur Pierre DAVID;
 - Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER;
 - Monsieur Emilien ROUET;
 - Monsieur Philippe SUDRAT.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20200723-DC2020530215-

Date de télétransmission : 27/07/2020 Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de